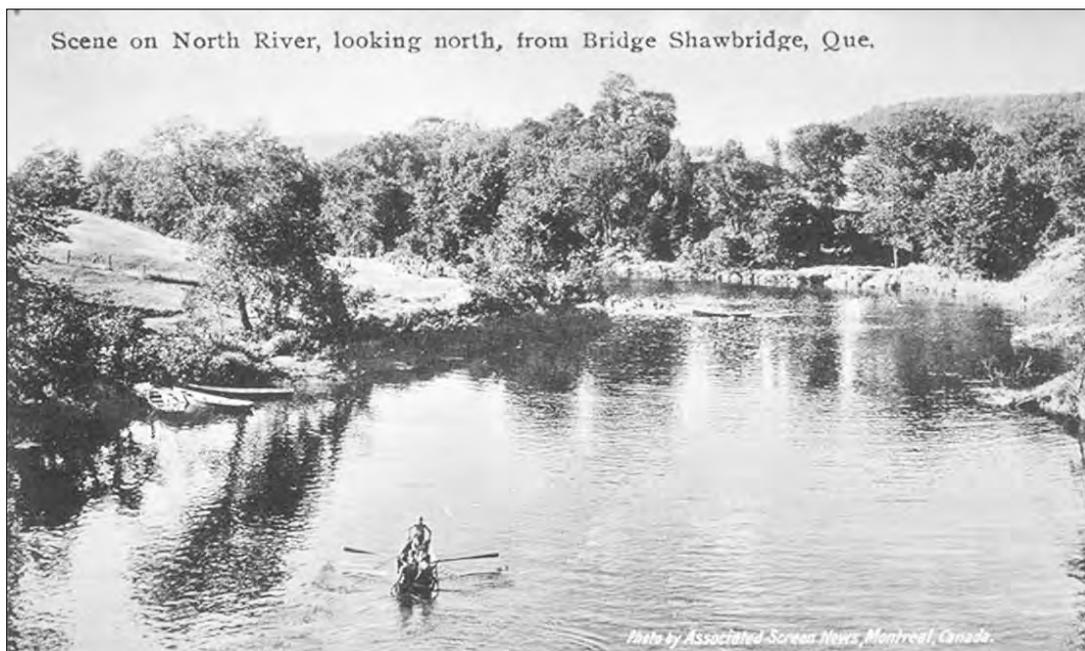


Carte postale du siècle dernier

La rivière du Nord



Scene on North River, looking north, from Bridge Shawbridge, Que.

Photo by Associated Screen News, Montreal, Canada.



La rivière du Nord, vue vers le nord sur le Pont Shaw. La végétation a repris sa place et plus personne ne s'y baigne maintenant. Avec l'épuration des eaux usées peut-être dans le futur pourra-t-on se réapproprier notre rivière et s'y baigner comme il n'y a pas si longtemps.

Merci à Paulette Giroux Contant et Myriam Mélançon pour les photographies. Aux autres, soyez patients, j'utiliserai une de vos photographies à un moment où l'autre... mais une seule parution par mois ne me permet pas d'utiliser le matériel que vous m'avez fourni. Merci.

Carte originale : Bibliothèque nationale du Québec

L'arnaque nigériane ou la passe afghane

Attention fraude à l'horizon

Benoit Guérin

Ces dernières semaines, une fraude de grande envergure qui avait rapporté à ses auteurs plusieurs millions au début des années 1990, a connu une recrudescence importante.

Alors qu'avant on utilisait le courrier pour attraper le " poisson ", maintenant l'utilisation d'internet permet de rejoindre plusieurs milliers de personnes en un temps record sans même devoir sortir de chez soi.

La façon de procéder est la suivante

Vous recevez une lettre d'un dictateur déchu d'un quelconque pays d'Afrique (le Nigéria plus souvent qu'autrement) ou encore de sa veuve éplorée qui vous informe qu'ils ont réussi à amasser une somme de plusieurs dizaines de millions de dollars mais que pour faire sortir ces sommes du pays ils ont besoin de vous (comme par hasard...) afin de servir de prête-nom à ce transfert et détourner les soupçons, le tout moyennant une généreuse commission de 10 à 25 % du magot.

Déjà trop beau pour être vrai...

Vous n'avez qu'à ouvrir un compte en banque pour vous faire une petite commission de quelques millions.

Par la suite, on vous informe que tout est prêt pour transférer les sommes mais qu'il faut payer des frais juridiques minimes de quelques centaines de dollars, qu'on vous demande d'acquiescer à un compte d'une banque africaine. Si près du million, les victimes paient sans sourciller.

À la veille du transfert prévu des fonds, l'on vous informe qu'il y aura quelques frais supplémen-

taires imprévus tels des frais d'assurance, d'administration, des fonds pour graisser la patte de quelques fonctionnaires réticents, frais qui iront encore vous soutirer plusieurs centaines voire plusieurs milliers de dollars. De demande en demande vous payez ce que les fraudeurs réclament. Et le manège ne s'arrêtera que lorsque vous aurez vous-mêmes décidé que c'est assez, et cesserez de payer quelque somme que ce soit.

On a vu des personnes investir quelques dizaines de milliers de dollars dans cette arnaque.

La variante afghane de cette fraude est tout à fait similaire. Même scénario mais l'expéditeur indique qu'il est membre des forces spéciales américaines qui auraient découvert plusieurs millions de dollars, probablement des sommes reliées au trafic de drogue dans la région.

Encore une fois l'objectif des fraudeurs est de vous arracher le maximum.

Il faut bien comprendre qu'à partir du Canada, vous n'avez aucun recours légal pour récupérer les sommes dont on vous a délesté, surtout que ces pays sont ravagés par divers conflits et le seul système de justice qui fonctionne risque d'être celui des armes et du plus fort.

Alors soyez prudents. « Quand c'est trop beau pour être vrai...c'est que c'est trop beau pour être vrai. » N'y laissez pas votre chemise!

Recours aux petites créances, le maximum passe à 7000 \$

Benoit Guérin

Dans le cadre de la réforme du Code de procédure civile du Québec, le seuil maximum, c'est-à-dire la somme maximale que l'on peut réclamer à une personne ou entreprise passe de 3000\$ à 7000\$ et ce à compter de juin 2002. C'est donc dire que plusieurs litiges supplémentaires pourront être réglés par le biais de la division des Petites créances de la Cour du Québec.

Cette réforme favorisera donc l'accessibilité à une justice plus économique pour plusieurs litiges.

Il faut rappeler que dans le cadre d'une réclamation aux petites créances, chacun doit se représenter personnellement, les avocats ne pouvant en aucune façon vous représenter devant cette instance.

Les autres éléments de la réforme de la procédure civile ne devraient entrer en vigueur qu'en janvier 2003.

R E S T A U R A N T

Au Versant

Celui qui n'apprécie pas la cuisine ne regarde jamais un lever de soleil.

Table d'hôte différente à toutes les semaines

Salles privées disponibles pour vos réceptions

167, route 117, Sainte-Anne-des-Lacs 227-3196
Ouvert le midi du mardi au vendredi, en soirée du mardi au samedi

La fierté d'être québécois(e)

Bonne fête à tous et à toutes !

EXIT
EXIT PREMIER INC.
Courtier Immobilier agréé
Franchisé Autonome et Indépendant

Pour la valeur marchande, la vente ou l'achat d'une propriété,
450 431-2637
Appelez **450 227-7220**
Mona... Prévost
COURRIEL: mona.p@sympatico.ca
Agente Immobilière Affiliée

À ST-ADOLPHE

Un bijou de petit chalet, 2 cac, meublé, comb. lente, 2 cabanons, terrain paysagé 18839pc. Patio avec vue imprenable sur le lac. Accès avec quai pour embarcation.
74 500 \$. Faites votre offre

VENDU EN 43 JOURS

À Prévost, Duplex 6 1/2 et 4 1/2. Pour des résultats... Appelez Mona.